

Questions orales

M. Broadbent: Recevront-ils l'argent durant l'année financière en cours?

M. Mulroney: Si Postes Canada peut en assurer la livraison.

M. Broadbent: Est-ce là une promesse?

M. Mulroney: Mais c'est un véritable interrogatoire en règle! Les sommes qui leur reviennent leur seront versées, c'est certain. Nous nous sommes engagés à leur verser cet argent et ils le recevront certainement.

M. Broadbent: Avant la fin de l'année financière?

M. Mulroney: Mon honorable collègue fait allusion aux prochaines élections. Les députés du NPD avancent toujours en champions, en vacillant d'une victoire morale à l'autre. Vous êtes des champions tant que les bulletins de vote n'ont pas été comptés. Nous vous attendrons de pied ferme aux prochaines élections, dans l'ouest du Canada en particulier.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La parole est au député de Montréal—Sainte-Marie.

[Français]

M. Malépart: Je vous remercie, monsieur le Président, je vais laisser les conservateurs et les néo-démocrates se battre pour la troisième place au Québec. Nous autres, on est numéro 1.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ANNONCE MINISTÉRIELLE RELATIVE AUX PRÉRETRAITÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre avait promis hier et avant-hier d'annoncer la bonne nouvelle aux 50 000 préretraités. Ce midi, après la période des questions, est-ce que le ministre peut nous dire s'il tiendra toujours cet engagement et cette promesse d'annoncer la bonne nouvelle?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me suis engagé à annoncer la nouvelle aujourd'hui et cela va se faire au cours de la journée. Je n'ai pas précisé que ce serait... enfin, je ne pense pas, je ne veux pas faire d'erreur, mais cela va se faire aujourd'hui.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SERAIT DISPOSÉ À DÉPOSER LES ÉTUDES ET LES RÉSULTATS DES SONDAGES QUI ONT ÉTÉ EFFECTUÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Durant l'étude faite par la Commission Forget, il y a eu plusieurs enquêtes, est-ce que le ministre serait prêt à déposer les études qui ont été effectuées par son ministère sur le concept de l'annualisation—lesquelles étaient dirigées par M. Paul Dickinson—ainsi que tous les sondages d'opinion publique qui ont été faits par la Decima ou d'autres compagnies, à partir de

novembre 1984, sur l'assurance-chômage, sur le fait que la majorité de la population serait prête à payer des primes supplémentaires plutôt que de couper les prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ignore à quels documents exactement le député se réfère. Je pense que la Commission d'enquête Forget a eu l'occasion de faire énormément de recherches et qu'elle a reçu énormément de documents. En général, les documents qui sont fournis par le gouvernement sont des documents officiels. Nous allons vérifier ce à quoi vous vous référez, et si c'est possible dans le cadre des lois fédérales, on le rendra public.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA VENTE DES LOGEMENTS LA CITÉ—LE CONGÉDIEMENT DES EMPLOYÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Les logements LA CITÉ, soutenus par la SCHL, ont récemment été vendus à un entrepreneur privé qui a congédié les employés et a refusé de reconnaître le syndicat. Pourquoi le gouvernement ne s'est-il pas assuré, lors de cette privatisation, que les employés soient protégés?

[Traduction]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, c'est une société de gestion qui employait les travailleurs en question. Leur contrat de travail comporte des dispositions concernant les mises à pied. Le gouvernement n'est aucunement intervenu à propos de ce contrat et n'a aucun droit de regard sur la situation.

[Français]

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE POLITIQUE DE PROTECTION DES DROITS SYNDICAUX LORS DES PRIVATISATIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le gouvernement va-t-il établir une politique de protection des droits syndicaux lors des privatisations pour éviter la multiplication des cas comme LA CITÉ, HABITAT 67, Pointe-aux-Pic, où les mêmes problèmes sont survenus?

[Traduction]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le gouvernement verra toujours à tenir compte des droits des employés dans tous les cas. Cela dit, il ne peut rien faire d'autre qu'exhorter les entreprises à se soucier du bien-être de leurs employés. C'est ce qui a été fait en l'occurrence.